

LOCATION

des salles municipales

ESPACE LES URSULES • ESPACE TULLY
CHÂTEAU DE SONNAZ

UN CADRE PRIVILÉGIÉ POUR VOS ÉVÉNEMENTS 3

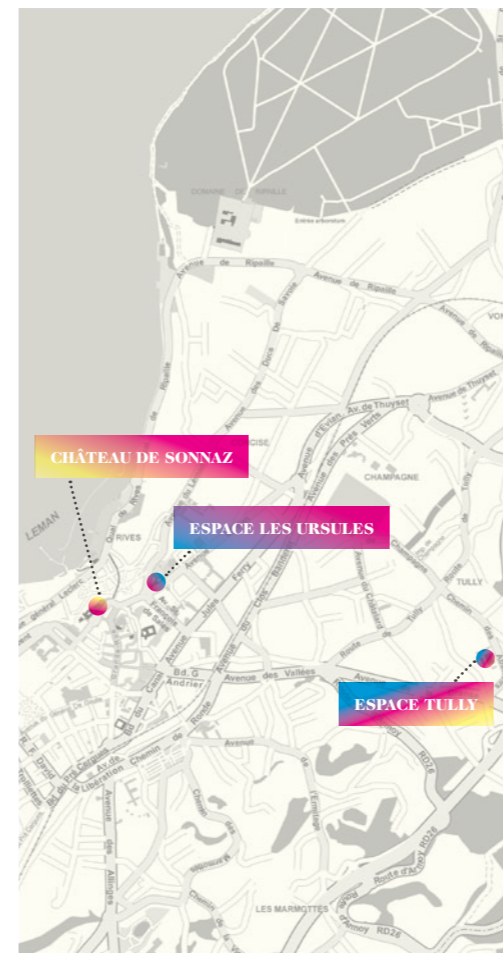
ESPACE LES URSULES 4
TARIFS 5

ESPACE TULLY 6
TARIFS ESPACE TULLY 9

CHÂTEAU DE SONNAZ 10

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION 11

SOMMAIRE



UN CADRE PRIVILÉGIÉ POUR VOS ÉVÉNEMENTS

Deuxième ville de Haute-Savoie, Thonon-les-Bains est **une cité vivante qui bénéficie d'une situation géographique stratégique** : à 30 km de Genève et à 45 minutes en bateau de Lausanne.

Nichée entre le Léman et les Alpes avec, pour frontière naturelle, les eaux vives de la Dranse, **elle attire de nombreux touristes en hiver comme en été**. Son centre-ville, en partie piétonnier, ses nombreux bâtiments historiques et son belvédère tourné vers le lac lui confèrent un charme authentique.

La Ville de Thonon dispose de **plusieurs salles aux capacités d'accueil diverses** qu'elle peut mettre à la disposition des Thononais, des associations, des comités d'entreprise ou des sociétés commerciales.

ESPACE LES URSULES

1 square Paul Jacquier

ESPACE TULLY

8 avenue des Abattoirs

CHÂTEAU DE SONNAZ

2 rue Michaud





ESPACE LES URSULES

LE REZ-DE-CHAUSSÉE

374 m²

Jusqu'à 374 personnes assises.
Divisible en 3 espaces (cf. plan).

LA MEZZANINE

90 m²

Jusqu'à 60 personnes assises.



Convivial et fonctionnel. Les Ursules sont destinés à accueillir les temps forts de la vie municipale, des événements professionnels ou associatifs. L'espace se trouve **en centre-ville**, à deux pas du belvédère.

Il peut accueillir :

- **des expositions ;**
- **des événements associatifs ;**
- **des spectacles** (qui ne nécessitent pas de scène)
- **des réunions, des congrès** ou tout autre événement professionnel ;
- **des repas.**

Les Ursules s'adaptent à tous types de manifestations grâce aux **cloisons rétractables du rez-de-chaussée et de la mezzanine**. Le lieu peut ainsi se présenter sous la forme d'un **vaste espace dégagé ou de plusieurs modules**. Le site dispose aussi d'un espace pour la préparation et la conservation des repas (hors cuisson).



ESPACE LES URSULES - 4

		n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	Tarif au m ² en €
		JM. Degenève	L. Piccard	P. Jacquier	Mezzanine	Rez-de-chaussée	L'ensemble	
		176 m ²	60 m ²	138 m ²	90 m ²	374 m ²	464 m ²	
Association thononaise	moins de 5h	178	66	128	96	374	414	0,90
	de 5h à 8h	207	93	184	120	483	563	1,21
	plus de 8h	311	108	242	163	662	752	1,62
Association hors Thonon	moins de 5h	268	100	194	144	562	621	1,35
	de 5h à 8h	311	139	276	182	725	845	1,82
	plus de 8h	466	162	364	245	992	1 128	2,43
Société commerciale thononaise	moins de 5h	358	133	258	195	749	828	1,82
	de 5h à 8h	414	186	368	242	968	1 126	2,43
	plus de 8h	622	216	484	326	1 323	1 504	3,24
Société commerciale hors Thonon	moins de 5h	535	199	388	288	1 124	1 242	2,68
	de 5h à 8h	621	277	553	362	1 450	1 688	3,64
	plus de 8h	933	324	727	489	1 946	2 256	4,87

Dimanche et jours fériés : + 30% // // Office pour vin d'honneur : 50 // // Cuisine pour repas : 163 // // Réduction de 10% à partir du 2^e jour // //

En période de chauffage : +20%

Congrès de plusieurs jours consécutifs : étude particulière.



5 - ESPACE LES URSULES



ESPACE TULLY

LA GRANDE SALLE

726 m²

Jusqu'à 1500 personnes debout.
600 personnes assises.

LA SALLE ROUGE ET NOIRE

124 m²

Capacité maximum
de 100 personnes.

L'AMPHITHÉÂTRE

106 m²

110 places dans les gradins.
Jusqu'à 182 personnes assises.

LA GALERIE

162 m²

Jusqu'à 162 personnes.
60 personnes assises.

LES STUDIOS

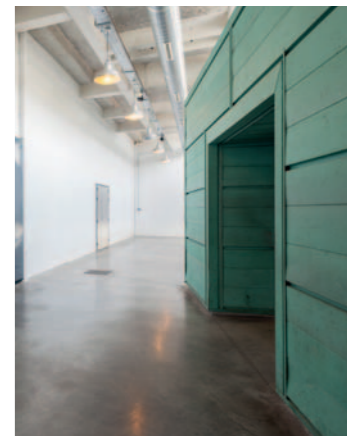
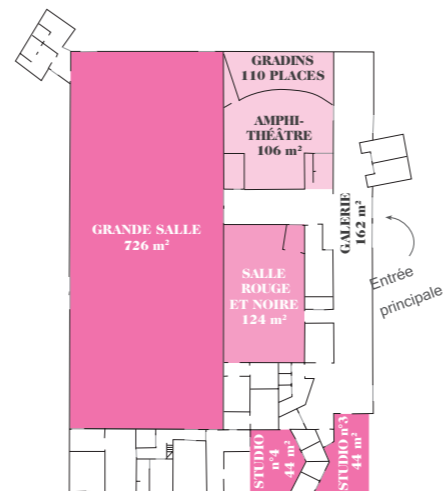
44 m² chaque

Capacité maximum
de 44 personnes chacun.

Contemporain et spacieux, l'espace Tully offre de multiples possibilités aux professionnels. C'est le site idéal pour l'organisation de salons ou de grandes manifestations.

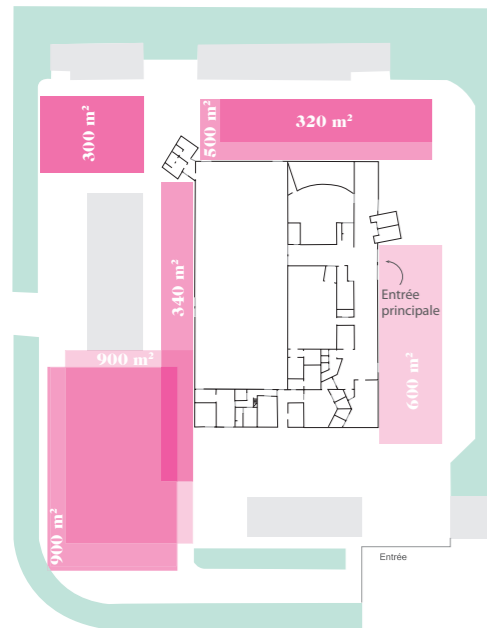
Il peut accueillir :

- des salons ;
- des expositions ;
- des spectacles nécessitant une scène ;
- des congrès, des conférences ou tout autre événement professionnel ;
- des repas.



Tully accueille les grands rendez-vous. **Plus de 1 500 m² de chapiteaux extérieurs peuvent compléter l'espace bâti.**

Une cuisine (hors cuisson) peut également être aménagée dans la salle rouge et noire.



LES CHAPITEAUX

Jusqu'à 1 520 m² de chapiteaux, isolés ou accolés aux salles (cf. plan).



	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°5
	Amphithéâtre	Salle rouge et noire	Studio simple	Studio enregistrement	Grande halle	Grande halle
	167 m ²	124 m ²	44 m ²	44 m ²	726 m ²	coût au m ²
	Tarif forfaitaire en €	Tarif forfaitaire en €	Tarif horaire en €	Tarif horaire en €	Tarif forfaitaire en €	Tarif au m ² en €

Association thononaise	moins de 5h		151	90	Lycéens, étudiants, chômeurs : 1/2 tarif	325	0,55	
	de 5h à 8h		184	115		448	0,74	
	plus de 8h		309	184		607	1,01	
Association hors Thonon	moins de 5h		226	135		489	0,83	
	de 5h à 8h	x 1,5	277,50	173	7,40	7,40	673	1,12
	plus de 8h		463	274		912	1,51	
Société commerciale thononaise	moins de 5h		302	179		652	1,08	
	de 5h à 8h	x 2	368	231	10,20	10,20	890	1,50
	plus de 8h		618	366		1 251	2,02	
Société commerciale hors Thonon	moins de 5h		453	268		977	1,65	
	de 5h à 8h	x 3	553	347	14,50	14,50	1 345	2,24
	plus de 8h		927	549		1 823	3,03	

Dimanche et jours fériés : + 30% /// Office pour vin d'honneur : 50 /// Cuisine pour repas : 163 /// Réduction de 10% à partir du 2^e jour ///
 En période de chauffage : +20%
 Congrès de plusieurs jours consécutifs : étude particulière.



CHÂTEAU DE SONNAZ



Les deux salles municipales situées dans ce bâtiment historique accueillent **essentiellement les associations thononaises**.

Associations thononaises	Sociétés para-commerciales	Organismes sociaux
	Conférences	Organismes d'entraide
Sections locales partis politiques	Expositions	Associations d'anciens combattants
	Partis politiques	Organismes municipaux
	Syndicats	
	Associations extérieures	

Salle 1 68 m ²	matin	13,20	35	GRATUIT
	matin + après-midi	25,50	70	
	matin + après-midi + soir	38	104	
Salle 2 30 m ²	matin	13,20	35	GRATUIT
	matin + après-midi	25,50	70	
	matin + après-midi + soir	38	104	

Congrès de plusieurs jours consécutifs : étude particulière.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Applicables à toutes les salles municipales.

COMMENT LOUER UNE SALLE ?

Adressez une demande de réservation écrite à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
BP 517

74203 Thonon-les-Bains Cedex

un mois minimum avant le début de la manifestation en précisant le type d'événement organisé, sa durée, le nombre de participants attendus et les coordonnées du responsable de la location (considéré comme organisateur de l'événement).

Documents à fournir :

- une attestation de responsabilité civile ;
 - un chèque de caution de 763 €.
- Règlement à effectuer à l'ordre du Trésor public au plus tard le jour de la manifestation.

RÈGLEMENT

Norme de sécurité d'occupation : 1 personne par m² (moins les surfaces occupées).
L'horaire impératif de fermeture est minuit.
Pour tout dépassement, l'accord de la Mairie est indispensable.

Le locataire doit prévoir le nombre de tables, de chaises, de projecteurs, etc., nécessaires à l'organisation de l'événement.

Le locataire doit être **en règle avec les autorisations et contrôles légaux**.

Aucun matériel ne doit être fixé aux murs par quelque moyen que ce soit. Des supports spécifiques peuvent être fournis sur demande.

Tout droit d'entrée payant demandé au public par tout organisme ou association afin d'accéder à une salle est interdit.

À NOTER

Les associations thononaises ont droit à une salle gratuite sur l'ensemble des salles municipales de Thonon-les-Bains, pour une assemblée générale statutaire annuelle.

ESPACE TULLY

14h /19 h

**Yvon Calonne
Fabrice Descombes**

**06 17 34 33 25
espace-tully@ville-thonon.fr**

CHÂTEAU DE SONNAZ ET ESPACE LES URSULES

14h /19 h

Dominique Bondaz

**06 15 62 59 98
espace-les-ursules@ville-thonon.fr**